

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 13 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2023
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme BERTAUD M.F. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. TESSIER P. qui a donné pouvoir à M. M. CHOUIN J-F - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. LEROY D. - M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.37 - Convention avec Vendée Eau : travaux hors programme

Le conseil municipal est informé que des travaux d'extension du réseau d'eau potable sont nécessaires afin de desservir 6 logements, rue de l'Océan, rue de Saint Hilaire et rue de la Rive.

Dans ce cadre, Vendée Eau a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière.

Le coût des travaux est estimé à 4 102,99 euros H.T. La participation de la commune pour ces travaux est de 50 % du coût des travaux, soit 2 051,49 euros H.T.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet d'extension du réseau d'eau.
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec Vendée Eau.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : **POUR : 24** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

